



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars, à quatorze heures**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D\_2026\_03\_27

Date de convocation du conseil : 17 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, Mme BOCQUIER Priscilla, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BROUANT Laurence, Mme BURGAUD Natacha,, Mme CHARRANNAT Corinne, M. CLEMENT Christophe, Mme COUTURIER Christelle, M. DECROIX Pascal, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FAGON Yannick, M. GUERIN Jean Didier, Mme GUERIN Sylvie, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Christophe, Mme MILLET Catherine, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme PEREZ Anne, M. PERRONAUD Ludovic, M. PHLIPPOTEAU Lucas, Mme PIVETEAU Béatrice, M. TERRACHER Philippe, Mme VALEAU LABROUSSE Christine.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Objet : Election des Adjoints

Absents excusés :

Mme LUCAS Isabelle a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Secrétaire de séance : M. PHLIPPOTEAU Lucas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L 2122-7-2,

Vu la délibération de ce jour relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération de ce jour fixant à huit (8) le nombre d'Adjoints

Considérant que le conseil municipal élit, parmi ses membres, les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes,

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, Il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant la liste d'Adjoints, dénommée Liste HERBRETEAU Bernard, comprenant :

M. HERBRETEAU Bernard  
Mme GUERIN Sylvie  
M. MICHELET Christophe  
Mme LUCAS Isabelle  
M. ELUERD Roland  
Mme HERAUD Murielle  
M. TERRACHER Philippe  
Mme BOCQUIER Priscilla

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du premier tour sont :

Nombre de bulletins :	27	Suffrages exprimés :	21
Nombre de bulletins blancs :	06	Majorité absolue :	11
Nombre de bulletins nuls :	00		

A obtenu la liste d'Adjoints, dénommée Liste HERBRETEAU Bernard : 21 (vingt-et-une) voix

La liste HERBRETEAU Bernard, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée élue.

Sont donc installés dans les fonctions d'Adjoints :

M. HERBRETEAU Bernard  
Mme GUERIN Sylvie  
M. MICHELET Christophe  
Mme LUCAS Isabelle  
M. ELUERD Roland  
Mme HERAUD Murielle  
M. TERRACHER Philippe  
Mme BOCQUIER Priscilla

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 21/03/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 23/03/2026

Le Maire,  
Thierry BRUNO

